

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL288

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« Les étudiants ou élèves dans les professions mentionnées au présent 2° et 3° , ainsi que »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à la vaccination obligatoire dans la situation présente des élèves et étudiants exerçant dans ces les établissements sanitaires et médico-sociaux.

En effet, les personnes en formation au sein d'Institut de soins infirmiers, les internes en médecine ou encore les personnes se formant pour être aide-soignante, brancardier ou encore en secrétariat médical. Bref, toutes ces personnes déjà en cours de formation voient les conditions pour obtenir leur qualification se modifier au cours de leur formation.

Pourtant, ces étudiants et élèves ont été mis à plus forte contribution encore que d'habitude lors des premières vagues de la pandémie. Signe funeste, le nombre élevé de suicides d'internes en médecine recensés. Mais, il en va de même pour toutes les personnes se formant pour exercer des professions médicales et médico-sociales.

Déjà soumis à la pression de l'obtention du diplôme, couplée à la pression liée à une formation pratique dans des conditions extrêmes, il s'agirait d'ajouter de la contrainte. Bien évidemment, le Code de la santé publique établit des recommandations et des obligations vaccinales pour les étudiants des professions de santé. Et ces élèves et étudiants sont aussi les mieux placés pour connaître les effets d'une infection au Coronavirus et comprendre l'analyse bénéfice-risque des vaccins.

Dès lors, l'enjeu est de convaincre et non de contraindre. Il faudrait en outre qu'elle soit couplée d'une réelle politique de recrutement, de rappel d'anciens professionnels de santé pour assurer l'intérim le temps des potentiels effets postérieurs aux

injections de virus et notamment un état fébrile pendant 24h-48h, voire plus. Comment voulez-vous que ces élèves et étudiants prennent le risque d'être absent alors que les services sont déjà saturés et que cela induit de surcharger encore plus ses collègues qui tiennent hôpital et établissements médico-sociaux à bout de bras depuis un an pour éviter leur effondrement?